



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



CHAPITRE 4

LE PROJET VIE SOCIALE



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. CONCEPTION DU PROJET VIE SOCIALE	4
1.1. Les objectifs du Projet Vie Sociale	4
1.2. L'organisation de la Vie Sociale	4
2. LA DIMENSION SOCIALE	5
2.1. Le projet d'animation	5
2.1.1. L'accompagnement par les loisirs	6
2.1.2. L'accompagnement social	7
2.1.3. Expression, communication, participation et citoyenneté	9
2.1.4. L'accompagnement par le bien-être	10
2.2. Relations avec l'extérieur	12
2.2.1. Les bénévoles	12
2.2.2. Les familles et/ou représentants légaux	12
2.2.3. Les partenaires	12
3. LA DIMENSION INDIVIDUELLE	14
3.1. Les modalités d'accueil	14
3.1.1. Préparation de l'accueil	14
3.1.2. L'accueil du résident	14
3.1.3. Projet personnalisé lors de l'admission	15
3.2. Le projet personnalisé	15
3.2.1. L'élaboration du projet personnalisé	16
3.2.2. L'évaluation du projet personnalisé	18



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



PREAMBULE

Le projet de vie sociale du foyer Bernard Delforge est construit sur :

- ✚ Le souhait, exprimé par Monsieur Bernard Delforge, que l'établissement soit d'abord **un lieu de vie** où règne un « esprit de famille ». Monsieur Delforge souhaitait que des valeurs de respect, d'empathie et de bienveillance animent les résidents et les salariés.
- ✚ La prise en compte de **l'accompagnement d'un public fragile** qui s'articule autour de quatre principes de base :
 - La présomption de compétence du résident prend pour acquis qu'il a un potentiel de développement et qu'il doit participer à la définition de ses services et maintenir et actualiser ses capacités
 - La présomption d'autonomie du résident implique qu'on lui fournisse les moyens et les soutiens nécessaires pour assurer sa vie personnelle et sociale
 - L'implication du résident et/ou de son représentant, à part égale, qui doivent prendre une part active dans les décisions concernant le projet de vie
 - L'implication des professionnels se traduisant dans une démarche de soin social centrée sur le résident et sa participation :
 - ✓ En tenant compte des potentialités de la personne, de ses désirs et ses intérêts,
 - ✓ En déplaçant leur regard sur ce qui peut progresser, laissant ainsi entrevoir de nouvelles possibilités en adaptant l'activité.



1. CONCEPTION DU PROJET VIE SOCIALE

1.1. Les objectifs du Projet Vie Sociale

Au sein du foyer Bernard Delforge, le projet de vie sociale tient compte des **besoins individuels** (projet personnalisé) et **collectifs** (autonomie et lien social) des résidents. L'établissement s'attache particulièrement à **favoriser l'inclusion sociale** de la personne en situation de handicap de façon à l'intégrer pleinement à la vie de la cité.

Les objectifs que l'établissement poursuit sont :

- ✚ De prendre en compte les **besoins individuels** de chaque résident.
- ✚ De garantir l'exercice des **droits, libertés** et de la **citoyenneté**.
- ✚ De concilier au mieux **l'intimité** et les contraintes de la vie en collectivité.
- ✚ De **valoriser la personne**, d'entretenir les capacités intellectuelles et physiques, de favoriser les échanges, la convivialité et la communication, la participation.
- ✚ De concevoir les **projets d'animation sociale**, de construire des **partenariats** afin de permettre aux résidents le maintien d'une vie sociale équilibrée (sorties, vacances, rencontres, activités culturelles,...)

1.2. L'organisation de la Vie Sociale

L'intervention du service vie sociale s'inscrit dans une dynamique d'équipe. L'accompagnement social de la personne mobilise les compétences :

- ✚ De la responsable vie sociale (éducateur spécialisé),
- ✚ De la monitrice-éducatrice,
- ✚ Des accompagnants éducatif et social (A.E.S.),
- ✚ Des professionnels de l'équipe soins,
- ✚ De l'ensemble du personnel sur des évènements particuliers.

La complémentarité des professionnels qui compose le service vie sociale permet de proposer aux résidents une très grande variété d'activités. La vie sociale au sein de l'établissement est un axe prioritaire ce qui facilite l'intégration des résidents dans la vie de la cité.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



2. LA DIMENSION SOCIALE

2.1. Le projet d'animation

Le projet d'animation a pour but d'offrir aux résidents la garantie d'une vie sociale harmonieuse et équilibrée.

Il s'appuie sur un ensemble d'activités axées sur :

- ✚ Les loisirs
- ✚ L'accompagnement social, les sorties
- ✚ L'expression et la communication
- ✚ L'accompagnement par le bien-être

Le projet d'animation sociale est établi dans le cadre d'une démarche participative :

- ✚ En associant les professionnels de la structure
- ✚ En mobilisant les compétences, les partenaires et en sollicitant la coopération de bénévoles
- ✚ En développant le travail en réseau et la mutualisation

Différents lieux ont été aménagés au sein de l'établissement permettant l'organisation des différentes activités collectives ou individuelles :

- ✚ Les espaces créatifs
- ✚ La salle de jeux
- ✚ L'espace informatique
- ✚ Le salon « hygiène de vie »
- ✚ Les points « rencontres »
- ✚ L'espace culturel – Salle de conférence
- ✚ Les espaces extérieurs

L'espace privé du résident peut être utilisé dans le cadre d'activités individualisées.





2.1.1. L'accompagnement par les loisirs

Le service vie sociale tend à promouvoir les loisirs à travers les activités librement choisies qui rendent la vie en collectivité plus attrayante et dynamique.

Les activités ont une place importante dans le loisir social :

Activités ludiques

- ✚ Jeux de société
- ✚ Jeux culturels collectifs
- ✚ Le loto

Activités « Audio-visuel »

- ✚ Expositions « Création, Art et Culture », projection vidéo, diaporama
- ✚ Cinéma
- ✚ Concerts

Activités thématiques et Fêtes calendaires

- ✚ Les anniversaires des résidents sont fêtés mensuellement
- ✚ Les fêtes calendaires
- ✚ La semaine du goût et du « BIO »
- ✚ L'anniversaire du foyer Bernard Delforge
- ✚ Les repas thématiques en corrélation avec un évènement culturel

Le personnel de l'établissement est impliqué dans ces activités. Il est convié à partager ponctuellement ces moments privilégiés avec les résidents.

Les Activités Créatives

Les activités créatives ont pour but de stimuler et développer l'imagination, la curiosité, l'expression verbale et/ou non verbale, ainsi que la créativité individuelle ou collective.

- Ateliers d'expression
- Art déco en relation avec les évènements



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



Activités Sportives

Les activités sportives permettent une sollicitation des capacités motrices mais contribuent également au développement des capacités cognitives, affectives et relationnelles du résident. Elles sont réalisées à l'intérieur de l'établissement ou en extérieur.

- ✚ La « Valbonnaise » (jeu de pétanque de table)
- ✚ Sarbacane
- ✚ Gym douce – relaxation
- ✚ Danse fauteuil
- ✚ Découverte de l'escrime...



Sorties - loisirs

Les sorties sont une composante essentielle de la vie. Elles permettent le maintien d'une vie sociale attrayante et dynamique. De nombreuses sorties sont organisées et sont en lien avec les demandes et les désirs du résident.

- ✚ Spectacles
- ✚ Carnaval
- ✚ Visites culturelles
- ✚ Restaurant
- ✚ Centre de loisirs...

2.1.2. L'accompagnement social

Journées culturelles – Expositions – Conférences

L'objectif des activités culturelles est de contribuer à favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Ces activités constituent un apport intellectuel et émotionnel.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



Communication sociale

- ✚ Par la photo numérique : séjours vacances, récit des événements.
- ✚ Atelier Lecture, Cercle littéraire et « café philosophique » : il s'agit d'éveiller la réflexion dans les domaines de l'art, de la culture, des faits de société, grâce à une démarche ludique.
- ✚ Delforge Communication : ce support de communication a pour objet d'évoquer la vie sociale au sein de l'établissement.

Séjours – Vacances

La diversité des formules de séjours – vacances (à la journée ou en court séjour) permet de mieux répondre aux demandes et souhaits des résidents. Ces sorties sont encadrées par le personnel. La programmation est validée par la direction.

Quelques exemples de séjours proposés :

- ✚ Pèlerinage à Lourdes
- ✚ Séjours « découverte » : Disneyland Paris, des régions voisines (Alsace, Vosges,...),
- ✚ Parcours « bien-être », gastronomique,....
- ✚ Visites culturelles
- ✚ Etc....



Repas – Terrasse

Durant la période estivale, les différents espaces extérieurs sont aménagés et privilégiés.

Les terrasses de la salle de restauration et de la Luciole ainsi que le chalet sont utilisés et sont des lieux conviviaux et propices :



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



✚ A des temps d'échange et de convivialité (petit-déjeuner, déjeuners, goûters, et diners)

✚ Aux activités de plein air mais également aux activités ludiques, sportives et culturelles.



Espace « Café »

Chaque après-midi, l'espace « Luciole » est investi par les résidents qui se réunissent afin de partager un moment de convivialité autour d'un café ou d'une boisson. Ce lieu est également ouvert aux familles et aux personnes extérieures rendant visite aux résidents. Ces moments sont ponctués par des activités ou par des goûters en fonction des événements marquant la vie de l'établissement.



2.1.3. Expression, communication, participation et citoyenneté

L'équipe pluridisciplinaire du foyer Bernard Delforge, privilégie en toute circonstance la communication avec les résidents, entre les résidents, de façon à instaurer une véritable culture de l'expression orale.

La communication et l'information sont promues au sein de l'établissement par :

- ✚ La prise en compte des capacités de communication et de compréhension du résident dans une démarche d'accompagnement personnalisé,
- ✚ L'expression de leurs choix et de leur consentement dans le projet personnalisé,
- ✚ La prise en compte de leurs valeurs, de leur culture, de leurs attentes et de leurs besoins.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



La participation et l'expression des résidents à l'organisation sociale de l'établissement s'exerce dans le cadre :

- ✚ Du **Conseil de la Vie Sociale** (CVS) qui se réunit trois fois par an. Réel outil de démocratie participative, garantissant le respect des droits et libertés des résidents et de leur participation sociale au fonctionnement de la structure, il comprend des représentants des résidents, des familles, des salariés, la direction et de l'organisme gestionnaire.
- ✚ De l'**Amicale des Résidents** qui se réunit trois fois par an. Cette association de résidents organise des événements au sein de l'établissement (anniversaire du foyer, fêtes de pâques, fête du 31 décembre,...). Ces événements sont réalisés grâce aux recettes générées par l'Amicale des résidents notamment par la vente de boissons et café.
- ✚ Des **réunions « vie sociale »** sont organisées chaque vendredi. Elles permettent de présenter les activités à venir, d'évoquer la semaine écoulée, de préparer les rendez-vous médicaux et les retours en famille. De façon régulière, différents membres de l'équipe pluridisciplinaire interviennent sur des sujets spécifiques concernant la qualité des prestations proposées.
- ✚ De la **démarche qualité** par une intégration des résidents aux groupes satellites et par leur participation aux enquêtes de satisfaction et au projet d'établissement.
- ✚ De la **commission des menus** « plaisirs de la table » à laquelle participent les résidents qui veulent formuler des souhaits sur les menus proposés.
- ✚ De l'**assemblée générale** des résidents qui a lieu au minimum une fois par an, afin de réaliser le bilan des séjours – vacances et de la saison estivale et de fixer les objectifs pour l'année suivante.
- ✚ « **Delforge Communication** » : des temps d'expression et d'échanges sur des sujets inhérents à la vie de l'établissement

2.1.4. L'accompagnement par le bien-être

Le développement des activités « bien-être » permet d'enrichir notre approche de soins, dans une démarche personnalisée et d'accompagnement du résident.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



Le service hygiène de vie

L'approche relationnelle par l'esthétisme et la coiffure sont des axes de travail au sein de la structure.

Les soins de coiffure et d'esthétique font partie intégrante de la prise en soins du résident. Ces prestations permettent de valoriser l'image et l'estime de soi, mais aussi une insertion, la participation et le maintien des relations sociales dans l'établissement et à l'extérieur pour un objectif de bien-être physique et psychologique.

Les domaines d'interventions, au sein du service hygiène de vie sont diversifiés. Il s'agit de rechercher une qualité de vie qui intègre les concepts de bien-être par :

- ✚ La coiffure et l'esthétique
- ✚ Vente de produits de beauté et d'hygiène
- ✚ Gestion vestimentaire : réalisation de 2 inventaires « printemps - été » et « automne - hiver », organisation des sorties « achats vêtements » accompagnées d'un repas au restaurant
- ✚ Marquage du linge du résident et vêtement de travail



En 2017 le foyer Bernard Delforge a participé à différents projets sur la dimension esthétique du soin.

Un Label « Droits des Usagers de la Santé » a été remis à l'établissement pour « La Dimension Esthétique du Soin : un accompagnement social ».

Ce Label a été remis par Christophe LANNELONGE, directeur général de l'ARS Grand Est. Cette distinction vise à reconnaître et à valoriser les actions contribuant à la promotion des droits des patients et des usagers portées par des acteurs du système de santé du champ de prévention, des soins ambulatoires et hospitaliers et du secteur médico-social.



Intervenants extérieurs

- ✚ Le C.A.T.E.C. d'Hagondange (Centre Artistique et Technique de l'Esthétique et de la Coiffure) dans le cadre d'accueil de stagiaires propose des soins esthétique et coiffure au sein de de l'établissement.
- ✚ Deux coiffeuses professionnelles interviennent au sein de l'établissement.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



Les activités de bien-être

Les bains détente associés à des soins corporels, d'expression, toucher relationnel, luminothérapie, participent au bien-être physique et psychologique des résidents.

Depuis 2019, l'activité « Snoezelen » est proposée en partenariat avec un autre établissement. Il s'agit d'une technique de relaxation qui s'appuie sur la stimulation sensitive, olfactive et visuelle. Des membres du personnel ont été formés à cette nouvelle technique.

De plus, l'activité « Balnéothérapie » est venue compléter les différentes activités proposées. Cette activité est menée en partenariat avec d'autres établissements. Un kinésithérapeute et un aide-soignant accompagnent les résidents lors des séances. Des exercices en piscine d'eau chaude permettent de soulager les douleurs et d'améliorer les conditions physiques.

2.2. Relations avec l'extérieur

2.2.1. Les bénévoles

L'intervention d'une équipe de bénévoles au foyer Bernard Delforge s'inscrit dans le projet d'établissement. Leur participation vient compléter l'action menée par l'équipe professionnelle. Une « charte du Bénévole » et une convention entre le bénévole et l'établissement formalisent cette participation. La charte précise l'engagement du bénévole et le cadre des missions confiées.

2.2.2. Les familles et/ou représentants légaux

Les familles et/ou représentants légaux sont très largement associés à la vie de l'établissement.




Ils sont représentés au Conseil de la Vie Sociale.

Par ailleurs, ils sont systématiquement invités à tous les temps forts qui ponctuent la vie de l'établissement.

Des relations individuelles sont nouées avec chacun.

2.2.3. Les partenaires

Le foyer Bernard Delforge est soutenu dans son action par un réseau de partenaires qui intervient à différents niveaux de la vie sociale des résidents :

-  En mettant à disposition leur compétence au service d'un projet
-  En apportant un soutien matériel au bénéfice des résidents (ticket de cinéma, produits de beauté,...)
-  En apportant un soutien financier (mécénat) pour permettre divers achats



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



La diversité des projets mis en place par l'établissement témoigne de son ouverture au monde extérieur et de sa volonté à contribuer au développement de ses ressources.

La mutualisation des compétences avec d'autres établissements et les réseaux de correspondants permet de bénéficier d'activités spécifiques et d'apporter des réponses adaptées aux projets des résidents.

Nos différents partenariats :

- + Bien-être et rééducation :**
Un partenariat est établi avec l'ADAPT de Thionville (Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail) et l'Association HANDAS de Saint-Julien-les-Metz dans le cadre de la balnéothérapie.
- + Bien-être :**
Un partenariat est établi avec l'EHPAD Pierre Mendès France de Moyeuvre-Grande dans le cadre de l'activité Snoezelen.
- + Coiffure et Esthétique :**
Le foyer Bernard Delforge est, depuis de nombreuses années, le partenaire du C.A.T.E.C. d'Hagondange (Centre Artistique et Technique de l'Esthétique et de la Coiffure) dans le cadre d'accueil de stagiaires et l'organisation d'évènements au sein de l'établissement.
- + Communication et audio-visuelle :**
ATV Amnéville réalise des reportages et des films lors d'évènements marquant la vie de l'établissement.
- + Enfance et Handicap**
Le foyer Bernard Delforge organise des visites-découvertes de notre espace de vie avec les partenaires sociaux des établissements pour enfants et adolescents. De plus, ces établissements sont invités aux différentes activités sociales, culturelles et de loisirs.
- + Education nationale :**
Depuis de nombreuses années, le foyer Bernard Delforge travaille en partenariat avec le collège les Gaudinettes de Marange-Silvange dans le cadre du parcours citoyen. De plus, les élèves du collège interviennent au sein du foyer pour présenter leur spectacle.
- + Accueil des stagiaires :**
Le foyer Bernard Delforge, en partenariat avec d'autres établissements sociaux et l'éducation nationale accueille des stagiaires dans le cadre de stages découvertes.



3. LA DIMENSION INDIVIDUELLE

Différentes procédures relatives à l'admission et à l'accompagnement du nouveau résidant ont été élaborées. L'objectif de l'équipe pluridisciplinaire est de **personnaliser l'accueil** et **l'intégration** du nouveau résidant. Dès les premiers moments de son admission, la singularité du nouveau résidant est reconnue dans une perspective d'autonomie, de participation, de confiance et de sociabilité.

3.1. Les modalités d'accueil

3.1.1. Préparation de l'accueil

Lorsqu'une personne ou son entourage contacte l'établissement, il lui est demandé d'adresser à l'établissement l'orientation de la MDPH, le document transmis par le foyer dûment complété et le dossier médical.

Après étude du dossier de candidature par la commission d'admission de l'établissement composée de la directrice, du médecin, de l'infirmière cadre, de la responsable vie sociale et de l'assistante de direction, le candidat recevra une réponse (favorable ou non) à sa demande.

Dans le cas d'une réponse favorable, le candidat est invité à une visite de pré-admission obligatoire durant laquelle il rencontrera les professionnels composant la commission d'admission du FAM.

La pré-admission est prononcée par la directrice et le président du Conseil d'Administration, après avis de la commission d'admission.
En attente de place disponible, la candidature du résidant admissible est mise sur liste d'attente.

3.1.2. L'accueil du résidant

Une réunion avec le résidant, les représentants légaux et/ou la famille est organisée en vue de personnaliser l'accueil et de faciliter l'intégration. Les membres de la commission d'admission, la responsable de la commission technique d'appareillage et la référente du service hygiène de vie y participent.

Cette réunion a pour objectif de :

- ✚ Recueillir les informations concernant la prise en soins globale et les besoins, les habitudes de vie et les souhaits du résidant, de la famille et/ou du représentant légal,
- ✚ Transmettre les documents en lien avec la Loi 2002-2,



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



- ✚ Transmettre la liste des pièces administratives à fournir,
- ✚ Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires en vue d'optimiser l'admission du résident,
- ✚ Organiser la transmission des informations concernant le résident.

Le jour de l'admission, le résident et son représentant légal et/ou famille sont accueillis par la référente du service hygiène de vie et un membre de l'équipe de soins qui procèdent à son installation, à l'inventaire de ses biens et à la visite des différents lieux du FAM.

Ils sont également reçus par la directrice et l'assistante de direction afin de finaliser le dossier administratif, notamment le contrat de séjour.

Le lendemain de l'admission, un temps d'accueil du résident est organisé, en y associant les résidents, le personnel ainsi que les représentants du Conseil de la Vie Sociale et de l'Amicale : un discours est prononcé suivi d'un apéritif.

3.1.3. Projet personnalisé lors de l'admission

Afin de définir les besoins du résident en terme de prestations, le projet personnalisé est élaboré dans le premier mois de l'admission, par le médecin, l'infirmière cadre, la responsable vie sociale, la responsable de la commission technique d'appareillage, la référente du service hygiène de vie et le référent.

Cette démarche est reproduite à 3 et 6 mois afin de finaliser et de définir des objectifs et prestations adaptés à la personne accueillie.

Un entretien en présence du résident, de la famille et/ou du représentant légal, de la directrice, du médecin, de l'assistante de direction est organisé afin d'échanger sur la prise en soins globale et les ressources internes et externes. Le projet personnalisé, avenant au contrat de séjour, est signé, pour approbation et validation, par le résident, la famille et/ou le représentant légal et la directrice, et transmis à l'équipe pluridisciplinaire pour sa mise en œuvre.

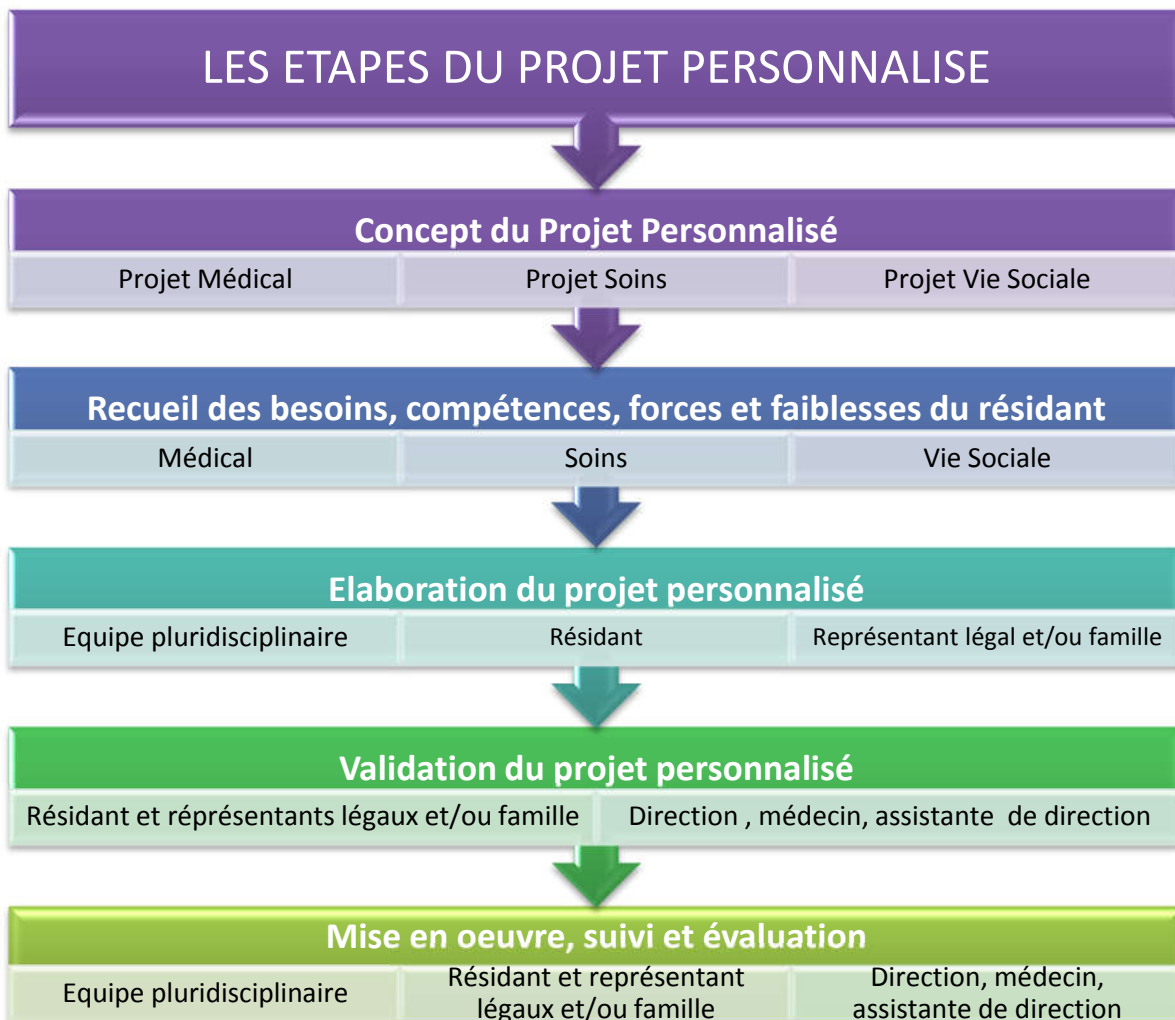
3.2. Le projet personnalisé

Le Projet Individualisé d'Accueil et d'Accompagnement est un élément de l'accompagnement de vie de la personne handicapée.

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, la démarche de projet personnalisé est précisée : il s'agit de « *définir les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement* ».



Le projet personnalisé est informatisé permettant ainsi la gestion complète du dossier du résident (logiciel Easy Suite), notamment au travers du recueil des souhaits et habitudes de vie, de la définition des objectifs et des moyens à mettre en œuvre.



3.2.1. L'élaboration du projet personnalisé

Le Projet Individualisé d'Accueil et d'Accompagnement (P.I.A.A)

Le Projet Individualisé d'Accueil et d'Accompagnement est une étape indispensable et réglementaire dans le parcours de chaque résident.

Il permet de définir avec l'ensemble des acteurs liés à l'accompagnement, le résident, la famille et/ou le représentant légal, les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux aspirations de la personne.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



Il traduit l'accompagnement personnalisé de la personne dans toutes ses dimensions : médical, paramédical, soins, vie sociale. Y sont définis les objectifs de la prise en charge pour chaque résidant et la mention des prestations médico-sociales, de soins à visée thérapeutique de soutien, d'accompagnement et de suivi.

Au foyer Bernard Delforge, chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire facilite à des degrés différents, la réussite et l'atteinte des objectifs du projet personnalisé. Une procédure a été formalisée décrivant les différentes étapes d'élaboration du projet personnalisé.

Mise en œuvre du P.I.A.A.

La mise en œuvre de chaque projet personnalisé ne peut se concevoir qu'au travers de différentes étapes élaborées avec la participation du résidant et de l'équipe pluridisciplinaire :

La préparation

Le recueil d'informations est établi, en lien avec le résidant, par chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire composée du référent, du médecin, de l'orthophoniste, de l'infirmière cadre, de la responsable vie sociale, de la responsable de la commission technique d'appareillage, de la référente du service hygiène de vie, du service cuisine et des services généraux. La réalisation du recueil des données nécessite une transversalité professionnelle en s'appuyant sur les compétences de chacun afin de dépister, d'analyser, et de promouvoir l'accompagnement personnalisé du résidant.

Le recueil de données est transmis à la responsable vie sociale, en charge de l'élaboration du P.I.A.A.

L'élaboration

Dans le cadre d'une construction partagée du projet personnalisé, une rencontre est prévue avec le résidant, le référent, la responsable de la vie sociale et éventuellement une personne ressource (membre de l'équipe pluridisciplinaire) afin de formaliser les actions à mettre en œuvre.

La mise en œuvre

La mise en œuvre du P.I.A.A. est portée par l'équipe pluridisciplinaire en fonction de leur champ de compétences. Un suivi est effectué par la responsable vie sociale avec le résidant et le référent afin de vérifier la pertinence du projet personnalisé mis en œuvre et l'investissement du résidant dans les actions entreprises.

La validation

Le projet personnalisé, avenant au contrat de séjour, est signé, pour approbation et validation, par le résidant et la directrice, et transmis à l'équipe pluridisciplinaire pour sa mise en œuvre.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



Participation de la famille et/ou du représentant légal

Dans le cadre du PIAA, la famille et/ou le représentant légal sont invités s'ils en font la demande auprès de la Direction à contribuer au projet personnalisé.

Le référent

Chaque résidant a un référent, membre de l'équipe de soins.
Il est nommé pour deux ans.

La nomination du référent se fait sur tirage au sort par les résidants.

Il peut être révisable si des difficultés relationnelles apparaissent.

Son rôle consiste à :

- + Favoriser une relation de proximité pour s'assurer d'une bonne prise en soins du résidant.
- + Etre l'interface entre le résidant et les professionnels :
 - Recueillir les informations pouvant être utiles au projet personnalisé auprès du résidant et le personnel soignant
- + S'assurer :
 - Du bien-être du résidant : visite en chambre, activités partagées, individuelles au sein de l'établissement
 - De la gestion de l'environnement du résidant : rangement de la chambre et de l'armoire

3.2.2. L'évaluation du projet personnalisé

Le projet personnalisé est revu chaque année par un avenant qui précise l'adaptation des moyens proposés pour répondre à l'évolution des besoins.
L'évaluation permet la mise en œuvre d'actions complémentaires ou nouvelles en corrélation avec l'évolution de la prise en soins du résidant.



Projet d'établissement 2020 – 2024
CHAPITRE 4
LE PROJET VIE SOCIALE



AXES DE DEVELOPPEMENT PROJET VIE SOCIALE 2020 – 2024

AXE 3-1

Renforcer la mise en place du projet personnalisé et la place du référent

AXE 3-2

Actualiser et moderniser les outils de la loi 2002-2

AXE 3-3

Développer et entretenir les partenariats